

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 SEPTEMBRE 2022  
COMMUNE DE DIENVILLE**

L'an deux mille vingt-deux, le 19 Septembre à 19H00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Claude LARGE, Maire.

**Membres présents** : M ASSIER Roger, Mme BOURCIER Céline, Mme CARTIER Isabelle, Mme COQUIN Mélisandre, Mme DOYEN Florence, M DUPONT Bruno, M LARGE Claude, M MAILLARD Francis, M PAILLEY Régis, M RAVIER Sébastien, Mme TABOURET Nathalie, M VINZENT Franck

**Membres absents représentés** : Mme PETIT Catherine Pouvoir donné à Mme CARTIER Isabelle

**Membres absents excusés** : Mme AGRAPART Magalie, M VERHAEGEN Yannick

Secrétaire de séance : M RAVIER Sébastien

Le quorum (plus de la moitié des 15 membres), atteint, la séance est ouverte.

**Approbation du dernier compte-rendu du Conseil (du 30/06/2022)**

Le compte-rendu de la séance précédente, du 30/06/2022, est lu et approuvé à l'unanimité.

**D2022\_47 - Bons d'achat pour un agent TIG**

Monsieur le Maire rappelle que la Commune a recruté un agent au service technique dans le cadre d'un contrat TIG (travail d'intérêt général). Il souligne que cet agent a effectué 175h de travail non rémunéré et qu'il a donné pleine satisfaction. De nombreuses remarques positives de la part de Dienvillois sont revenues à son sujet.

Monsieur le Maire propose de le récompenser en lui offrant 6 bons d'achat de 50€ (soit un montant total de 300€) pour couvrir par exemple ses frais de déplacement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **DÉCIDE** d'offrir 300€ en 6 bons de 50€ à cet agent TIG.

**D2022\_48 - Créances éteintes - admissions en non-valeur**

Etant donné que la Commission de surendettement des particuliers a décidé, dans sa séance du 27/04/2022, l'effacement d'une dette relative à une facture d'assainissement d'un montant de 478.52€, la Commune ne peut plus exiger le règlement de cette facture. Il convient de prendre une délibération d'admission en non-valeur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ** cette admission en non-valeur sur le budget Assainissement d'un montant de 478.52€.

**D2022\_49 – Taux d'imposition taxes directes locales pour 2023**

Les finances de la Commune le permettant, le Maire propose de reconduire, sur la même base que les années précédentes, les taux d'imposition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de maintenir pour 2023 les taux d'imposition comme suit :
  - Taxe foncière bâti : taux communal 9.01% + taux départemental 19.42% soit 28.43%
  - Taxe foncière non bâti : 10.85%

#### **D2022\_50 - Panneaux "Villages fleuris"**

Madame Isabelle CARTIER informe que suite au passage du Jury concernant le fleurissement dans la Commune, les « 3 Fleurs » sont maintenues. Il conviendrait de commander 5 nouveaux panneaux avec le nouveau logo à installer à toutes les entrées de la Commune, pour un coût de 91.20€ TTC par panneau, soit un montant total de 456€ TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 12 pour et 1 contre :

- **DÉCIDE** de commander et d'installer les 5 nouveaux panneaux « Villages fleuris » pour un montant total de 456€ TTC.

#### **D2022\_51 - Bâtiment communal 23 rue Grégoire Royer**

Monsieur Régis PAILLEY fait le point sur les bâtiments communaux et notamment sur le bâtiment situé au 23, rue Grégoire Royer, devant l'École. Ce bâtiment qui comporte des logements a été estimé par « Les Domaines » à 210 000€ net hors garages. Il a également été estimé par une agence immobilière (l'Agence des Lacs) entre 232 000€ et 251 000€.

Mr PAILLEY propose de vendre ce bâtiment à la Communauté de Communes des Lacs de Champagne (CCLC) pour 210 000€ net.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **APPROUVE** la décision de vendre ce bâtiment, situé au 23 rue Grégoire Royer.
- **DÉCIDE** de le proposer à la vente à la CCLC pour un montant de 210 000 € net hors garages.
- **DONNE** pouvoir au Maire pour accomplir les formalités nécessaires et pour signer tout document relatif à cette délibération.

#### **D2022\_52 Panneau MAELIS**

Madame Isabelle CARTIER suggère qu'un panneau de 30 cm x 50 cm, mentionnant l'adhésion de la Commune à l'application « MAELIS », soit apposé sur le panneau du plan de ville.

Elle rappelle que cette application est gratuite et accessible à tous. Ce panneau coûterait environ 45€ HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ** d'installer 1 panneau relatif à l'application « MAELIS » sur le panneau du plan de ville, pour un coût d'environ 45€ HT.

#### **D2022\_53 SPL-XDEMAT – Examen rapport de gestion Conseil d'Administration**

Par délibération du 20/06/2012, notre Conseil a décidé de devenir actionnaire de la société SPL-Xdemat créée en février 2012 par les Départements des Ardennes, de l'Aube et de la Marne, afin de bénéficier des outils de dématérialisation mis à disposition comme Xmarchés, Xactes, Xelec, Xparaph, Xconvoc...

A présent, il convient d'examiner le rapport de gestion du Conseil d'administration de la société.

L'Assemblée générale, réunie le 28 juin dernier, a été informée des conclusions de ce rapport et a approuvé à l'unanimité les comptes annuels de l'année 2021 et les opérations traduites dans ces comptes.

En application des articles L. 1524-5 et L. 1531-1 du Code général des collectivités territoriales, il convient que l'assemblée délibérante de chaque actionnaire examine à son tour le rapport de gestion du Conseil d'administration.

Après examen, je prie le Conseil de bien vouloir se prononcer sur ce rapport écrit, conformément à l'article L. 1524-5 du Code général des collectivités territoriales et de me donner acte de cette communication.

#### **DÉLIBÉRATION**

Vu le Code général des collectivités territoriales en ses articles L. 1524-5 et L. 1531-1,

Vu les statuts et le pacte d'actionnaires de la société SPL-Xdemat,

Vu le rapport de gestion du Conseil d'administration,

Le Conseil municipal, après examen, décide d'approuver le rapport de gestion du Conseil d'administration et de donner acte à M. le Maire de cette communication.

## Questions diverses

- Taxe d'aménagement : le Maire explique que les Communes qui perçoivent la Taxe d'Aménagement sur les autorisations d'urbanisme doivent prévoir les conditions de reversement de tout ou partie de cette taxe à l'Intercommunalité qui a en charge des équipements publics.  
Il précise que Dienville est concerné au même titre que 10 autres Communes de l'Intercommunalité. Il regrette cette perte de recettes dans les prochaines années pour la Commune. Cependant, rien n'étant fixé actuellement avec l'Intercommunalité, le sujet sera revu à une prochaine séance du Conseil Municipal.
- Agents TIG : proposition de continuer à travailler avec des TIG pour l'entretien de la Commune.
- Visite du Sous-Préfet : prévue le 21/09/2022 à 9h30.
- Inaugurations : la cérémonie d'inaugurations des différents travaux réalisés (place, église, mairie-poste) s'est bien déroulée.
- Comité de jumelage : 2 Italiens et 5 Lituaniens ont été accueillis ; réception à Dienville pour lancer les rencontres du week-end.
- Résidence Architecture : la restitution de l'étude du devenir du Foyer Familial aura lieu le 14/10/2022 à 17h30 au Foyer.
- Droit de préemption pour un terrain Rue du Val : le dossier est en cours.
- Recrutement d'une secrétaire de mairie : la mairie réceptionne actuellement les candidatures, et ce jusqu'à fin octobre.
- Demandes d'arrêtés de circulation, fermeture tardive, etc... : Mr le Maire rappelle que les différentes demandes d'arrêtés municipaux temporaires devront se faire au moins 8 jours avant la date de l'évènement.
- Travaux Assainissement : sont toujours en cours. Des problèmes sur les boîtes de raccordement au réseau principal ont été rencontrés, ce qui n'est pas satisfaisant.  
L'entreprise n'étant pas dans les délais pour la fin des travaux, elle propose en compensation de prendre à sa charge les rampants du plateau devant l'Ecole.  
La signalisation des travaux est à la charge de l'entreprise.  
Le droit des riverains reste et demeure préservé.
- Luminaire/Leds : vont être mis en place sur les candélabres de la Commune au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2023.
- Demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle : une déclaration a été faite pour un bâtiment communal.
- DETR/DSIL : les dossiers de demandes de subventions sont à déposer avant le 15/11.
- Référéant sûreté Gendarmerie : une proposition a été faite par la Gendarmerie suite à une demande du Maire, afin de réaliser un diagnostic sécurité sur la Commune. La Commune étant située sur un lieu de passage stratégique, il serait bien de la mettre sous vidéo-surveillance, sachant que cela serait financé à 80%.
- Bilan saison estivale : la Directrice de cabinet à la Préfecture a demandé un bilan des activités sur le Port et au village, et notamment un bilan sur les incivilités.
- Club Jet-ski : le club a envoyé ses remerciements à la Mairie pour la subvention communale accordée.

## Tour de Table

### Isabelle CARTIER :

- Bilan des animations : 1 480 € de recettes ont été récoltées par les vide-greniers pour le Club de Tennis, qui a aidé à la mise en place en juin et en août.  
Le Marché artisanal de juillet s'est très bien déroulé également. Les exposants et les visiteurs étaient au rendez-vous.  
Le Feu d'artifice du 13 juillet a été salué par le public qui était bien présent.
- Octobre rose : relance de la ligue contre le cancer ; vente de goodies chez les commerçants qui l'acceptent.

- Réunion de la Commission Animations-Festivités : prévue le 10/10/2022 à 19h.
- Cérémonie AFN : prévue le 18/10/2022 à 11h. Celle-ci regroupera celles du 25/09, du 05/12 et du 19/03.
- Point rentrée des classes 2022 (par **Catherine PETIT** – membre de la Commission Ecole à la CCLC) :  
 Protocole sanitaire 2022-2023 : tous les cours sont en présentiel et sans restriction.  
 Effectifs cantine : 70 enfants sur 2 services par midi (une moyenne de 60 en 2021)  
 Effectifs écoles : Maternelle = 26 enfants ; Élémentaire = 69 enfants ; soit 95 enfants en 2022 (84 en 2021).  
 Le transfert de l'ATSEM de Radonvilliers a été réparti sur le temps scolaire du matin et le temps de surveillance de la cantine.

 **Régis PAILLEY :**

- Travaux pharmacie : les fenêtres à la pharmacie ont été posées. Mme Amy demande un éclairage extérieur à détection de mouvement pour les livraisons.
- Contrôle des climatisations : effectué à la Maison de Santé. Voir pour imputer la facturation aux professionnels de santé.
- Travaux MSP : de petits travaux sont à prévoir à la Maison de Santé : fuites à revoir.
- Ventes de bois – coupe 17 et 26 : pour un montant de 49 888 € à la société SFO.
- Cotisation Communes Forestières : renouvelée pour un an pour un montant de 308 €.
- Contrôle des extincteurs : SICLI a vérifié tous les extincteurs comme tous les ans dans tous les bâtiments communaux. Plusieurs d'entre eux étaient déclenchés.
- Pigeons Eglise : un effaroucheur à pigeons a été installé au niveau de l'entrée de l'Eglise pour éviter qu'ils ne pénètrent dans l'Eglise.

 **Francis MAILLARD :**

- Fin de contrat : Mr Lejeune, qui avait été recruté en renfort au service technique pour la période estivale termine fin septembre.
- Réunion de la Commission Voirie : prévue le 28/09/2022 à 17h30 : aménagement de la signalisation devant les écoles.

 **Mélisandre COQUIN :**

- Projet Epicerie : que devient ce projet ? Mr le Maire répond que ce dossier est toujours en réflexion.
- Nuisances : il est bon de rappeler les nuisances que peuvent causer les aboiements de chiens ; cela est amendable (arrêté préfectoral) et il existe des solutions comme les colliers anti-aboiements.

 **Nathalie TABOURET :**

- Travaux Assainissement rue du Fossé : suite aux travaux, la rue sera-t-elle refaite ? Mr le Maire répond que les zones ouvertes seront réaménagées.
- Poubelles du cimetière : des individus les utilisent comme déchetterie. Il faut donc les nettoyer régulièrement.

 **Céline BOURCIER :**

- Projet Dienvillois : des flyers ont été distribués dans les boîtes aux lettres. Pour l'instant, 2 retours sont parvenus à la Mairie. Une relance va être faite sur les réseaux de communication de la Commune.
- Formation sur PCS : Céline Bourcier informe qu'elle a participé à une formation sur le Plan Communal de Sauvegarde afin d'aménager et d'améliorer le document d'organisation du PCS.

Les sujets étant épuisés, le Maire lève la séance à 21H15.



**Le Maire, Claude LARGE**